

Livret
d'accompagnement
de la brochure
La santé des enfants exposés
aux violences conjugales



Le livret d'accompagnement
est destiné aux professionnels

SOMMAIRE

1 – Les objectifs de la brochure	p. 3
À qui la brochure est-elle destinée ?	p. 4
<hr/>	
2 – Comment utiliser la brochure ?	p. 4
Le monde du silence	p. 5
Le sort de ces enfants mérite une attention spéciale	p. 5
Les besoins fondamentaux des enfants	p. 6
Symptômes possibles chez l'enfant de l'exposition à la violence selon l'âge	p. 7
<hr/>	
Annexe	
Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?	
Distinguer la violence conjugale du conflit conjugal	p. 8
Les différentes formes de violences conjugales	p. 9
Le cycle et la spirale des violences	p. 10
<hr/>	
Le réseau local de prise en charge	p. 12



1 – Les objectifs de la brochure

Dans un rapport intitulé « Les enfants exposés aux violences au sein du couple, quelles recommandations pour les pouvoirs publics ? », l'Observatoire National de l'Enfance en Danger (ONED), en partenariat avec le Service des Droits des Femmes et de l'Égalité a émis des préconisations, dont celles de sensibiliser les acteurs sociaux en contact avec l'enfant au fait que l'exposition aux violences dans le couple peut constituer un facteur de danger pour l'enfant, et organiser des formations multi-partenariales sur ce thème.

Le problème des enfants exposés aux violences conjugales intéresse tous les professionnels en lien avec les familles.

Le contact entre les professionnels, les victimes et leurs enfants, mais aussi avec les auteurs, représente une occasion exceptionnelle d'intervention précoce.

Ce guide a pour objectifs :

👉 d'attirer l'attention des parents et des professionnels aux signaux que peut émettre un enfant exposé aux violences conjugales, afin de pouvoir l'aider.

- Donner du sens aux troubles de santé de l'enfant est essentiel à sa prise en charge et à son avenir.
- Ce que font alors les parents est vital pour de toutes petites avancées qui seront des ouvertures pour que leur enfant se construise autrement.

La brochure doit permettre aux professionnels d'entrouvrir, avec le prétexte des troubles de santé de l'enfant, une réflexion auprès des parents sur les répercussions graves du contexte familial sur l'avenir de leur enfant, quelle que soit l'énergie mise en œuvre pour les tenir à distance des violences.

Les troubles de santé des enfants concernés sont une excellente raison pour tenter d'entrouvrir la porte de la famille et pour démarrer une réflexion dans l'intérêt de tous.

Écouter et tenter de décoder avec les parents les cris de détresse des enfants peut constituer un mode d'ouverture pour rompre le silence et l'isolement familial.

👉 de rappeler que la loi (autorité parentale) considère les parents comme responsables de la santé, de la sécurité et de l'éducation de leur enfant, et qu'en ce sens ils ont des obligations légales et morales à leur égard.

Les deux parents ont des responsabilités pour trouver des réponses à ces cris d'alerte et de détresse de leurs enfants. Cela suppose que, d'emblée, l'accompagnement doit être réfléchi tant pour le parent victime, le parent violent, que pour les enfants.

Le choix des termes

Le terme « enfant exposé aux violences conjugales » a été choisi parce qu'il offre une acceptation complète qui englobe le fait de voir, d'entendre et d'observer les effets de la violence et le fait de vivre dans la peur.

Même si le terme « victime » n'a pas été utilisé dans la brochure, les enfants sont des victimes à part entière.

À qui la brochure est-elle destinée ?

La brochure est destinée à tous les professionnels tiers intervenants auprès des victimes directes, des enfants et des auteurs de violences conjugales :

Médecins de famille, professionnels de la santé mentale des enfants, psychologues, travailleurs sociaux, éducateurs, personnels de garderie, services de police et de gendarmerie, magistrats, professionnels de l'accueil et de l'hébergement, enseignants, spécialistes de la thérapie familiale et conjugale, sages-femmes, pédiatres, obstétriciens, avocats, professionnels de l'animation...

2 – Comment utiliser la brochure

👉 La brochure peut être utilisée **en lisant certains passages choisis lors d'un entretien** en tête à tête de part et d'autre d'un bureau, où mieux en côte à côte devant une table basse, un bureau.

Le professionnel peut encourager des approches du genre :

« Je vous prête ce petit livre. Regardez-le et on en reparlera... »

« Qu'avez-vous pensé de la brochure que vous lisiez en salle d'attente quand je suis venu(e) vous chercher ? »

« Tout le monde connaît un couple qui se déchire ; la brochure peut vous donner des idées pour savoir comment aider votre ami(e) concerné(e) »

> Elle peut également être utilisée **en petits groupes de parents** dans une salle d'attente ou réunis sur le thème.

> Il faut aussi compter sur **le public** qui va parler de la brochure lue en salle d'attente sans être venu pour cela.

👉 Son utilisation peut aussi concerner **un groupe de professionnels dans une équipe** avec l'objectif d'élaborer les perches à tendre à ces familles pour qu'elles aient envie d'échanger sur un thème aussi secret et douloureux.

Depuis de nombreuses années, une attention particulière est portée aux victimes directes des violences conjugales : création de foyers d'hébergement, évolution de la législation, ... Cependant les enfants ont souvent été les victimes oubliées.

Or, les enfants sont également marqués par les scènes qui peuvent se dérouler chez eux, notamment dans les situations de violences conjugales. Les enfants exposés aux violences conjugales voient, entendent des scènes qui vont de la violence verbale à l'agression sexuelle ou physique. Même s'ils se trouvent dans une autre pièce, à l'étage ou au lit où ils essaient de s'endormir, ils imaginent la scène en train de se dérouler.

Ils peuvent également constater les résultats de la violence.

Qu'il y ait de la violence physique ou pas, il règne toujours une atmosphère de crainte, d'anxiété, de colère et de tension au foyer.

👉 L'état actuel des connaissances ne laisse plus aucun doute sur l'impact de la violence conjugale sur le développement physique et psychique des enfants, variable selon le degré d'exposition, l'âge et le sexe de l'enfant. De telles expériences créent fréquemment de graves traumatismes chez les enfants et les adolescents, et entraînent de sérieuses difficultés sur les plans affectifs, cognitifs et comportementaux.

L'effet de l'exposition à la violence marque parfois ces enfants jusque dans leur vie d'adulte, et engendre un certain nombre de problèmes à long terme tels que des relations de violence avec autrui par exemple.

Le monde du silence

👉 Le secret est bien gardé au sein de la famille, et fréquemment imposé, de telle sorte que souvent la violence n'est pas connue en dehors du cercle familial.

Le secret imprègne la famille de manière explicite ou implicite.

On apprend aux enfants à ne pas en parler (souvent, sans qu'il soit nécessaire de le leur demander, les enfants intègrent qu'ils ne doivent pas divulguer ce qui se passe à la maison), et parfois on les menace de punitions s'ils disent quelque chose.

Certaines familles démentagent chaque fois qu'il est probable que la violence soit découverte, alors que d'autres vivent dans le même quartier pendant des années, sans qu'aucun membre de la collectivité n'intervienne pour aider les victimes.

👉 Les différents professionnels intervenants confrontés aux enfants exposés aux violences conjugales et à leur famille sont souvent démunis face à ce type de situation. Ils s'interrogent sur leur rôle, notamment en matière de prévention et d'action.

Dans de nombreux cas de violences conjugales, les enfants victimes de cette situation demeurent les victimes ignorées, parce que les problèmes sont mal diagnostiqués, le traumatisme et le préjudice psychologique qu'ils subissent ne sont pas compris ou sont minimisés.

Par ailleurs, ne sachant pas de quelle manière intervenir, certains professionnels estiment qu'il s'agit d'un problème qui doit être réglé par « quelqu'un d'autre », voire mettent en œuvre des mécanismes de déni.

Le sort de ces enfants mérite une attention spéciale

Il arrive fréquemment que les enfants et des adolescents révèlent un certain nombre d'indices par leurs symptômes et leurs comportements.

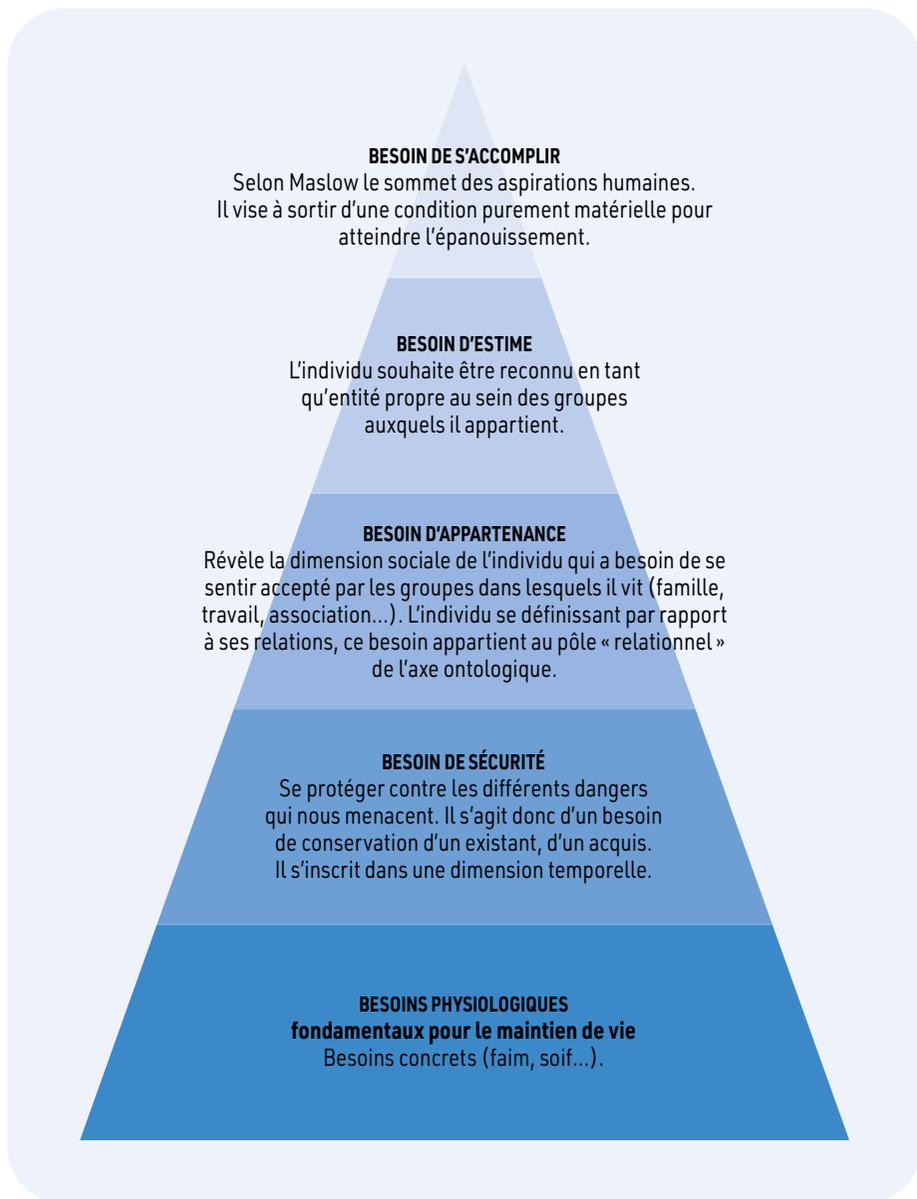
Les différents acteurs évoluent dans des champs de compétences différents avec leur logique propre.

Ils doivent cependant être sensibles aux différents symptômes d'un enfant victime, d'où la nécessité de travailler ensemble.

Les besoins fondamentaux des enfants

👉 La pyramide de Maslow

Elle définit une hiérarchie de besoins servant à la constitution et au développement de la personne humaine.



Les symptômes possibles chez l'enfant de l'exposition à la violence selon l'âge

Bébés	Retard staturo-pondéral Inattention Perturbation des habitudes d'alimentation et de sommeil Retards du développement Pleurs inexpliqués Repli – Dépression Hypervigilance
Enfants d'âge préscolaire	Actes d'agression Dépendance Repli Anxiété Cruauté envers les animaux Actes de destruction de biens Symptômes du SSPT*
Latence 5 - 12 ans classes primaires	Brutalité à l'égard des autres Agressivité générale Dépression Anxiété Repli Symptômes du SSPT* Comportement oppositionnel Destruction de biens Mauvais résultats scolaires Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes.
Début de l'adolescence 12-14 ans	Violence à l'égard des personnes fréquentées Brutalité Manque d'estime de soi Suicide Repli Symptômes du SSPT* Pratique de l'école buissonnière Mauvais résultats scolaires Problèmes somatiques Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes.
Fin de l'adolescence 15 - 18 ans	Violence à l'égard des personnes fréquentées Repli dans la famille Abus d'alcool ou de drogues Désertion du foyer Baisse soudaine des résultats et de la fréquentation scolaire Manque de respect à l'égard des femmes ; convictions stéréotypées à l'égard du rôle des hommes et des femmes

* SSPT : Syndrome de stress post-traumatique.

Violences conjugales : de quoi parle-t-on ?

Distinguer la violence conjugale du conflit conjugal

👉 Le conflit conjugal

Dans tous les couples, il existe des périodes de tension, de désaccords, de crises.

Chacun des deux partenaires va essayer de persuader, de convaincre l'autre qu'il a raison. Il va défendre son point de vue en l'argumentant, parfois vivement.

Le conflit est moteur de changement. Il va permettre l'émergence de nouvelles règles de fonctionnement au sein du couple.

Les violences se distinguent de l'agressivité en ce que l'agressivité appelle l'attention de l'autre alors que la violence nie l'autre, elle fait « exploser le territoire de l'autre ».

👉 Les violences conjugales

Les violences dans les relations intimes sont un **ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de paroles de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui vise à contrôler et dominer l'autre.**

Les violences conjugales comprennent des violences verbales, des menaces, les contraintes physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter, portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle.

Le partenaire cherche à avoir **le pouvoir et le contrôle sur l'autre** et utilisera **tous les moyens pour y parvenir.**

Le sujet déclencheur n'est qu'un prétexte pour agresser l'autre.

Ce que recherche l'agresseur est la prise de pouvoir.

La violence conjugale s'exprime de façon **cyclique**. Ce n'est pas le lot d'une seule fois, d'un seul geste comme cela peut être le cas lors d'une dispute de couple.

Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille dont les enfants.

Elles constituent une forme de violence intra-familiale.

Sans contester le fait que le conflit conjugal peut être aussi destructeur pour l'enfant que la violence conjugale, distinguer ces deux entités est essentiel car elles n'induisent pas le même type de réponse.

Les différentes formes de violences conjugales

<p>Violences verbales</p>	<p>Insultes, obscénités, injures à caractère sexuel ou encore sarcasmes sur la personne elle-même.</p> <p>L'auteur peut s'attaquer à la famille de la victime, à ses enfants. Des ordres peuvent être énoncés en hurlant.</p> <p>Les violences verbales peuvent être associées à un ton « doux », tranquille, à des sourires ce qui crée un état de confusion chez la victime qui est dans l'incapacité de comprendre le message.</p>
<p>Violences morales ou psychologiques</p>	<p>Les violences morales ou psychologiques viennent attaquer l'image de soi, la confiance en soi.</p> <p>Dévalorisations, vexations (dans le privé et parfois dans la sphère publique en présence d'amis parfois sous forme d'humour, de plaisanteries...), attitudes ou propos méprisants, remarques désobligeantes, réflexions insidieuses sur certains points sensibles (vêtements, le poids, la coiffure...), dénigrement de l'autre dans sa valeur personnelle, humiliations, intimidations, menaces de départ, de lui enlever ses enfants, de la tuer, dévalorisations dans son statut de femme, dans son rôle de mère, chantage.</p> <p>Les violences psychologiques peuvent également prendre la forme d'un contrôle des sorties, d'interdiction de rencontrer certaines personnes (ami(e)s, membres de la famille d'origine...) dans le but de provoquer un isolement social et familial qui va rendre la victime encore plus vulnérable et en état de dépendance.</p> <p>L'agresseur peut aussi briser ou faire disparaître des objets personnels auxquels elle tient (souvenirs de famille, cadeaux...).</p> <p>Elles sont souvent plus difficiles à identifier par la victime elle-même et par son entourage familial, amical, professionnel.</p> <p>Cette forme de violence peut être très subtile et n'est pas toujours accompagnée de violences physiques.</p> <p>Après la séparation, le harcèlement moral par des appels téléphoniques incessants (à toute heure du jour et de la nuit), des SMS multiples, des questions aux enfants sur la vie de leur mère, sont d'autres formes de violences psychologiques qui ont pour objectif de continuer à contrôler la relation.</p>
<p>Violences physiques</p>	<p>Bousculades, gifles, coups de pied, de poings, brûlures, morsures, traîner par les cheveux, jets d'objets au visage, utilisation d'arme blanche, à feu, strangulation pouvant aller jusqu'à l'homicide.</p> <p>Les violences physiques peuvent aussi prendre la forme de séquestration.</p> <p>La fréquence des coups va s'accroître et leur gravité va augmenter dans le temps.</p>
<p>Violences sexuelles</p>	<p>Ce type de violences est très tabou. Il peut prendre des formes très différentes : de l'obligation en utilisant des pressions, du chantage, au viol, des blessures sur les parties sexuelles ou génitales (seins, fesses...), obligation d'être photographiée ou filmée lors de relations sexuelles ou dans des positions dégradantes, le visionnage de cassettes pornographiques sous contrainte. Les violences sexuelles peuvent s'exercer sous la forme de relations sexuelles imposées avec plusieurs partenaires voire l'obligation de se prostituer.</p>
<p>Violences économiques</p>	<p>Les violences économiques bien que répandues, sont encore très rarement identifiées comme des violences.</p> <p>Contrôle des ressources financières et matérielles allant jusqu'à la privation, détournement de salaire, de biens, d'allocations familiales, création d'une dépendance financière en interdisant à Madame d'avoir une activité professionnelle qui lui permettrait ainsi de bénéficier d'une autonomie : « c'est inutile que tu travailles, il vaut mieux que tu t'occupes des enfants, de la maison... ». Spoliation et vente des biens personnels ou de la famille (bijoux personnels, bijoux des enfants), sans son accord ou en la menaçant physiquement.</p> <p>La victime est ainsi maintenue dans la dépendance totale et vit en permanence un sentiment d'incapacité à s'en sortir.</p>
<p>Violences spirituelles</p>	<p>L'auteur peut dénigrer les croyances, ou à l'inverse la personne peut être contrainte d'adhérer à des pratiques religieuses.</p>

Le cycle et la spirale des violences

👉 Le coup de foudre

Les partenaires vivent ensemble un état d'exaltation amoureuse, une histoire d'amour avec la croyance réciproque qu'ils ne font qu'un, un état symbiotique. Les deux protagonistes se sentent bien ensemble. Ils n'ont pas envie de partager ces moments avec d'autres.

Les amoureux souhaitent être seuls au monde et vivent cet épisode d'illusion d'unicité.

👉 Mouvement vers la différenciation

Au fil du temps et de la construction du couple, se dessinent progressivement des contours de projets divergents (première grossesse, choix de Madame de vouloir travailler ou de rencontrer des amies).

Ce mouvement de différenciation peut être vécu comme une menace. C'est la grande désillusion de ne pas faire « QU'UN ».

👉 État de désillusion

Sentiment de trahison, d'abandon.

👉 Le passage à l'acte violent

L'acte d'agression donne à l'auteur le sentiment de reprendre la place de celui qui décide, qui contrôle.

👉 Phase de culpabilité de Monsieur – Espoir de Madame

Monsieur va se sentir coupable. Il regrette son acte et cherche à se réconcilier avec sa partenaire. C'est la période des promesses.

Espoir de Madame qu'un avenir différent est possible.

👉 La lune de miel

Les deux partenaires vont, tous deux, être dans cette croyance que les épisodes de violence ne se répéteront pas.

Madame va pardonner et n'envoie pas de message réprouvant l'acte de violence (par exemple, absence de dépôt de plainte).

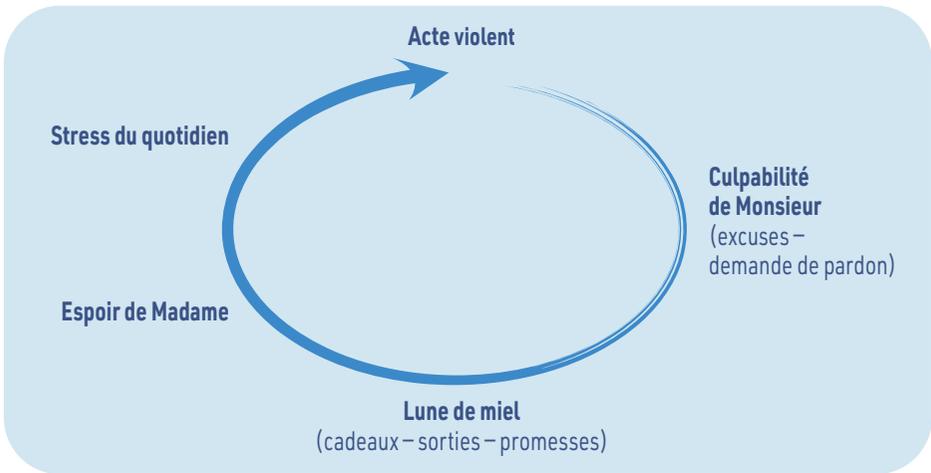
Elle se sent coupable de ne pas avoir suffisamment bien compris son compagnon et va reprendre sa fonction de prendre soin de lui. Il va absolument vouloir lui montrer son amour en essayant de la combler.

👉 Le stress quotidien

Les conflits n'ont pas été réglés. Le temps réinstalle progressivement les sujets d'insatisfaction, le stress lié au quotidien. Les tensions réapparaissent et s'établissent à partir de petits incidents ou conflits.

Nouvel acte de violence.

On va noter un raccourcissement de la durée entre les phases du cycle.



La violence s'installe et progresse dans le système de la SPIRALE.

Les périodes de rémission amoureuses de l'homme sont de moins en moins jouées après les scènes de violence, surtout si le cycle de la violence s'est répété déjà plusieurs fois.

LA VIOLENCE CONJUGALE N'EST PAS SPONTANÉE MAIS RITUALISÉE

Les scènes sont représentées dans l'ordre d'un processus répétitif.

On retrouvera le même type de scénario avant chaque passage à l'acte, entraînant une mise en rituel.

Nombre de victimes expliquent qu'elles « sentent ce qui va arriver » (le passage à l'acte).

Même lorsque la victime tente d'échapper à ce rituel en adaptant son comportement (c'est-à-dire ne rien faire ou ne rien dire qui puisse déranger ou mettre en colère son partenaire), le rituel est déjà en place et se déroulera malgré tout, orchestré par le partenaire, de manière peut être inconsciente mais inéluctable.

La victime n'a pas les clés de la compréhension de ce rituel, mais assiste à son déroulement. Elle y participe comme victime et en subit les conséquences.

L'énergie psychique d'une personne dominée et maltraitée se recentre progressivement sur elle-même pour survivre.

Son énergie vers l'extérieur (communication, vie relationnelle, vie affective, préoccupation pour l'autre) s'épuise progressivement.

Le réseau local de prise en charge

Dépôt de plainte

Commissariat central

106, avenue de la République, 63118 Clermont-Ferrand
Tél. 04 63 05 22 22

Consultations Médico-légales

Accueil mineurs et femmes enceintes :

• Service de victimologie enfants et femmes enceintes

CHU Estaing, 1 place Lucie et Raymond Aubrac,
63000 Clermont-Ferrand
Numéro Vert gratuit : 0 800 622 648

• Urgences pédiatriques (mineurs de moins de 16 ans)

CHU Estaing, Accueil 24h/24 – Tél. 04 73 75 00 50

• Urgences maternité

(adultes et mineurs de plus de 16 ans)

CHU Estaing, Accueil 24h/24 – Tél. 04 73 75 01 67

Accueil victimes majeures :

• Unité Médico-Judiciaire – CHU Gabriel Montpied

Tél. 04 73 75 49 00

• Standard CHU Clermont-Ferrand – Tél. 04 73 750 750

Hébergement d'Urgence

Le 115 7j/7 et 24h/24

Juridique

Ordre des Avocats – Tél. 04 73 37 39 04

Tribunal Judiciaire de Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 31 77 00

Éducation Nationale

Inspection Académique

Cité administrative, rue Pélissier, 63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 60 99 00 (numéro principal)

Infirmières de Santé Scolaire

Tél. : n° de l'établissement où elles interviennent

Dispositifs spécialisés

Référente départementale violences conjugales

(AVEC France Victimes 63)

Tél. 04 73 90 12 24 – avec63@orange.fr

Tous les jours sauf le week-end, 9h/12h et 13h30/17h30

Point Accueil Jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple

Tél. 04 73 90 00 66 – pointaccueiljour63@orange.fr

Violence Femmes Info : 3919 - Accessible 24 h/24 et 7 j/7

Associations

C.I.D.F.F. 63 – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Puy-de-Dôme

Tél. 04 73 25 63 95 – accesauxdroits63@gmail.com

Planning Familial 63

Tél. 04 73 37 12 07 – accueil@planningfamilial63.fr

Services Médico-Sociaux du Département

Conseil départemental – DSCS – Direction de la Solidarité et de la cohésion sociale

4 place Michel de l'Hospital, 63000 Clermont-Ferrand

Tél. 04 73 42 49 55

Service de Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Tél. 04 73 42 21 31

Cellule départementale de Recueil des informations Préoccupantes

Tél. 04 73 42 20 50 ou 04 73 42 24 83

Numéro Vert : 119 – 24h/24

Service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

Tél. 04 73 42 23 97 ou 04 73 42 24 48

MDS BLUM – Tél. 04 73 44 19 15

MDS AMADEO – Tél. 04 73 19 59 30

MDS VAUCANSON – Tél. 04 73 14 50 50

MDS CENTRE – Tél. 04 73 14 31 10

MDS CLERMONT NORD – Tél. 04 73 16 62 00

MDS COURNON – Tél. 04 73 69 92 69

MDS CHAMALIÈRES – Tél. 04 73 19 80 30

MDS BEAUMONT – Tél. 04 73 15 06 70

MDS D'ISSOIRE – Tél. 04 73 89 48 55

MDS DES MARTRES DE VEYRE – Tél. 04 73 39 65 60

MDS ROCHEFORT / SANCY – Tél. 04 73 65 89 50

MDS DE RIOM – Tél. 04 73 64 53 70

MDS ANCIZES – Tél. 04 73 86 89 90

MDS PONTAMUR – Tél. 04 73 77 35 87

MDS SAINT ÉLOY LES MINES – Tél. 04 73 85 31 20

MDS DE THIERS – Tél. 04 73 80 86 40

MDS AMBERT – Tél. 04 73 82 55 20

MDS BILLOM – Tél. 04 73 60 71 70

Plus d'infos et d'outils pour les professionnels : arretonslesviolences.gouv.fr

Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités

Déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité : 04 73 41 22 23